

Barres du mouvement intra-académique du département des Bouches-du-Rhône MARSEILLE (13).

Barre ZR du 13= 48pts

ZR nord est 13=68

ZR sud est 13=82.2

ZR ouest 13=72.2

Barre poste fixe du 13 = 112.2pts

Marseille 1^{er}=363

Marseille 3^{ème} =126.2

Marseille 4^{ème} =159.2

Marseille 6^{ème} =198.2

Marseille 7^{ème} =291

Marseille 8^{ème} =750.2

Marseille 9^{ème} =726

Marseille 11^{ème} =366

Marseille 12^{ème} =453.2

Marseille 13^{ème} =147.2

Marseille 14^{ème} =175

Marseille 15^{ème} =164.2

Marseille 16^{ème} =112.2

Comment lire ce document ? Par exemple, pour avoir un poste fixe à Marseille 6^{ème}, le dernier promu avait au moins 112.2 points pour franchir la barre poste fixe du 13 puis au moins 1 point 98.2 pour franchir la barre de la commune de Marseille 6^{ème}.